

145858 - Peut on donner la zakat en espèces à des pauvres s'ils ne veulent pas des denrées alimentaires?

La question

Peut on donner la petite zakat en espèces à des pauvres qui ne veulent pas recevoir des denrées alimentaires?

La réponse détaillée

On doit acquitter la petite zakat sous la forme de denrées alimentaires et non en espèces... Cependant si le pauvre ne veut pas de denrées alimentaires et demande de l'argent, il est permis de lui donner la zakat en espèces. Cette solution dispense le donateur d'acquitter la zakat en denrées alimentaires.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**Quant à celui qui sait qu'il faut que la petite zakat soit donnée en denrées alimentaires mais l'acquitte en espèces parce que cela lui est plus facile, son acte ne suffit pas. Cependant dans le cas évoqué par l'auteur de la présente question, on ne trouve personne qui veut recevoir des denrées alimentaires comme du riz, des dattes ou du blé puisque les bénéficiaires ne veulent que de l'argent. Dans ce cas, disons nous, on leur donne de l'argent en évaluant le prix des denrées de bonne qualité et en donnant l'équivalent de ce prix.**» Extrait de Fatwa nouroune ala ad-darb.

Allah le sait mieux.